



VILLE DE  
LANDIVISIAU

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20251118-2025307-AR

## ARRETE MUNICIPAL N° 2025/307

*Portant sur la circulation alternée et l'interdiction de stationnement, Allée de la Croix et rue du Général Weygand, à l'occasion de la dépose de poteaux télécom*

Le Maire,

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R. 411-5, R. 411-25 et R. 417-1,

**Vu** l'article L. 116-1 du Code de la voirie routière,

**Vu** l'article R. 610-5 du Code Pénal,

**Vu** les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la demande de l'entreprise CONSTRUCTEL, en date du 15 novembre 2025,

**Considérant** la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : A l'occasion de travaux de dépose de poteaux télécom, la circulation sera alternée et le stationnement interdit, Allée de la Croix et rue du Général Weygand, du lundi 24 novembre au vendredi 5 décembre 2025.

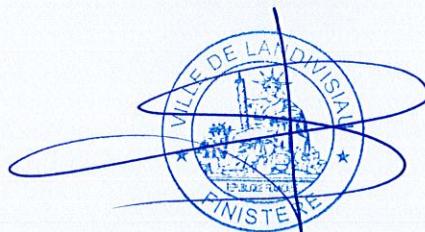
**Article 2** : Le pétitionnaire est responsable de la fourniture, de la mise en place et du retrait de la signalisation réglementaire correspondante liée à la circulation.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4** : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Madame la Directrice Générale des Services de la commune, Monsieur le responsable de la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et transmis en les formes réglementaires.

Fait à Landivisiau le 17 novembre 2025

L'adjoint au Maire,  
**Louis SALIOU**



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture, le.....**18 NOV. 2025**

Et de la publication, le.....**18 NOV. 2025**

L'Adjoint au Maire

**Louis SALIOU**



HOTEL DE VILLE / 19, RUE GEORGES CLEMENCEAU / C.S. 90609 / 29406 LANDIVISIAU CEDEX  
TÉL. 02 98 68 00 30 / FAX 02 98 68 35 24 / E-mail. : [landivisiau@ville-landivisiau.fr](mailto:landivisiau@ville-landivisiau.fr)

Le courrier administratif doit être adressé à la Mairie, sous forme impersonnelle, à l'adresse suivante : Madame le Maire de Landivisiau – C.S. 90609 - 29406 LANDIVISIAU Cédex